

Recyclage SSIAP 3

Maintenir ses compétences pour assurer les missions de chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personne.

Durée: 21 heures (3 jours)

Profils des stagiaires

- Chef de service de sécurité incendie en établissement recevant du public (ERP) ou en immeuble de grande hauteur (IGH) devant effectuer son recyclage triennal.

Prérequis

- Détenir le certificat SSIAP 3 valide de moins de 3 ans.
- Justifier de 1607 heures d'activité au cours des 36 derniers mois en qualité de SSIAP 3.
- Détenir un brevet de secourisme en cours de validité.

Objectifs pédagogiques

- Être capable d'occuper le poste de chef de service de sécurité incendie conformément à la réglementation en vigueur.

Contenu de la formation

- Réglementation :
 - Règlement de sécurité dans les ERP.
 - Règlement de sécurité dans les IGH.
 - Rappel des textes sur les moyens de secours.
 - Rappel sur le code du travail.
 - Rôle du chef de service de sécurité incendie en qualité de membre de jury aux examens SSIAP.
 - Connaissance de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.
- Notions de droits civil et pénal :
 - La délégation de pouvoir et la délégation de signature.
 - La responsabilité civile et pénale.
 - Le délit de mise en danger de la vie d'autrui.
- Fonction maintenance :
 - Contextes d'obligations réglementaires.
 - Aspects juridiques.
 - Différents types de contrats.
 - Normalisation.
- Étude de cas :
 - Rappel de la méthode.
 - Lecture de plan.
- L'accessibilité des personnes handicapées :
 - Les dispositions réglementaires.
- Analyse des risques :
 - Évaluation du maintien du niveau de sécurité.
 - Le document unique.
 - Le plan de prévention.

- Évaluation des risques de travaux par points chauds.
- Moyens de secours :
 - Moyens d'extinction incendie.
 - Moyens d'alerte des secours.
 - Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours.
 - Connaître et savoir exploiter un SSI.

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formateurs titulaires d'un certificat SSIAP 3 ou d'une équivalence réglementaire et dont les compétences à enseigner la spécialité ont été validées par l'organisme de formation.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation et mise à disposition des installations techniques et pédagogiques requises par la réglementation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques.
- Étude de cas concrets.

Dispositif de suivi de l'exécution de d'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Évaluation des acquis du stagiaire.
- Une attestation de recyclage est remise au stagiaire à l'issue de la formation précisant si les objectifs sont atteints ou non , ou en cours d'acquisition.
- Formulaires d'évaluation de la formation.